



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 24 janvier 2024.  
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à 20 heures, le Conseil Municipal dument convoqué le 12 janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de CERE-LA-RONDE sous la Présidence de Monsieur RICOU Christian Maire

**Etaients présents :** Patrick BACH, Ludovic HARDOUIN, Michel BONIGAL, Elodie JOUVEAU, Pascal JOULLAN, Laëtitia CARANO, Charlotte PAULIN, Bruno MONDOT, Christian RICOU, Guillaume PROREL, Nicolas CHEVRIER

Guillaume PROREL a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 12 janvier 2024

---

*Mardi 23 janvier à 20 heures*

---

## ORDRE DU JOUR :

## ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de séance du 19 décembre 2023
2. Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant le vote du budget 2024
3. Vote des autorisations de programmes
4. Budget communal
  - a. Demande de subventions
  - b. Orientations budgétaires
5. Autorisation générale de poursuites au trésor public
6. Compostage
7. Bail LONG Timoty
8. Rapport eau potable et assainissement
9. Point sur les écoles
10. Vœux du maire
11. Convention SPA Sassay
12. Questions diverses
  - a. Mission OPC
  - b. PLUI et loi APER
  - c. Fixation de la prochaine réunion du conseil

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance.

---

## *1. Approbation du compte rendu de séance du 19 décembre 2023*

---

Monsieur le Maire rappelle que ce compte rendu a été envoyé par mail aux membres du conseil.

Il invite les conseillers à signer le compte rendu

APPROUVE A L'UNANIMITE

---

## *2. « 2024-001 »*

### *Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 avant le vote du budget*

---

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrant les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services communaux.

**CONSIDERANT** que le budget primitif 2023 de la commune de Céré-la-Ronde sera voté à compter de mars 2023.

**CONSIDERANT** que certaines opérations d'investissement doivent être engagées au cours du 1er trimestre de l'année 2023 pour être menées à leur terme dans les délais requis, donc avant le vote du budget primitif 2023,

**CONSIDERANT** qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif :

- Les dépenses d'investissement dans la limite des 25% autorisés et dont le détail se présente comme suit :

<b>Budget Primitif 2023</b>		
<b>D20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>202 540 €</b>
<b>D21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>447 749.14 €</b>
<b>D23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>16 000 €</b>

Autorisation d'engagement et de mandatement - Exercice 2024		
D20	Immobilisations incorporelles	50 635 €
D21	Immobilisations corporelles	111 937.29 €
D23	Immobilisations en cours	4000 €

- Les dépenses de fonctionnement dans la limite des montants inscrits au budget 2023.

PRECISE qu'aucun virement de crédits de ligne à ligne ne peut être effectué

### 3- « 2024-002 »

## Vote des autorisations de programmes

Par délibération 2023-004 du 30 mars 2023, le conseil municipal a créé des autorisations de programmes.

Il convient de compléter et d'ajuster ces autorisations comme suit :

CERE LA RONDE - BUDGET PRINCIPAL									
Autorisations de programmes									
Opération 185 : Céré-Halles Tiers lieux									
Montant initial du programme :		805 000,00 € TTC							
crédits de paiement	2023	2024	2025						Total
ventilation initiale	60 000,00	33893,62	171 000,00	513 000,00					744 000,00
Mandaté	26 106,38								
solde	33 893,62								
financement prévisionnel	2023	2024	2025						Total
Etat	0,00		85 500,00	513 000,00					598 500,00
Département	0,00		85 500,00	0,00					85 500,00
Emprunt	0,00	0,00	0,00						0,00
Fonds propres	33 893,62	0,00	0,00						33 893,62
									717 893,62
Opération 187 : La Quenauderie									
Montant initial du programme :		458 173,20 € TTC							
crédits de paiement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
ventilation initiale	50 000,00	193 200,00	108 000,00	37 200,00	36 000,00	8 400,00	25 373,20		458 173,20
nouvelle ventilation	8 858,40	50 000,00	184 342,00	108 000,00	37 200,00	36 000,00	8 400,00	25 373,20	458 173,60
Mandaté	8 858,40								
Solde	41 141,60								
financement prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		Total
Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Ventes terrains	0,00	37 200,00	102 654,00	37 200,00	0,00	0,00	0,00		177 054,00
Fonds propres	50 000,00	156 000,00	5 346,00	0,00	36 000,00	8 400,00	25 373,20		281 119,20
									458 173,20

Opération 188 : Création de deux classes								
Montant initial du programme :	830 940,00	€ TTC						
Total avenants	19 513,92	€ TTC						
Montant marché après appel d'offre	1 231 226,50	€ TTC						
Total	1 250 740,42	€ TTC						
crédits de paiement	2023	2024	2025					Total
ventilation initiale	195 540,00	1 110,00	0,00					97 295,57
Mandaté	99 354,43							
Solde	96 185,57							
financement prévisionnel	2023	2024	2025					Total
Etat	0,00	433 470,00	0,00					433 470,00
Département	0,00	80 000,00	0,00					80 000,00
Emprunt	0,00	0,00	0,00					0,00
Fonds propres	96 185,57	-512 360,00	0,00					-416 174,43
								97 295,57
Opération 190 : Rénovation énergétiques des batiments communaux								
Montant initial du programme :	120 000,00	€ TTC						
crédits de paiement	2023	2024	2025	2026	2027			Total
ventilation initiale	30 000,00	25 349,52	30 000,00	30 000,00	30 000,00			115 349,52
Mandaté	4 650,48							
Solde	25 349,52							
financement prévisionnel	2023	2024	2025	2026				Total
Fonds propres		25 349,52	30 000,00	30 000,00	30 000,00			115 349,52
								115 349,52
Opération 191 : Géothermie ANNULEE								
Montant initial du programme :	250 044,00	€ TTC						
crédits de paiement	2023	2024	2025	2026				Total
ventilation initiale								0,00
financement prévisionnel	2023	2024	2025	2026				Total
Fonds propres								0,00
Etat								0,00
								0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces autorisations de programmes.

---

## *Budget communal*

---

1. Orientations budgétaires

2. Demandes de subvention

*Cette discussion sur le budget communal étant à titre purement informatif, aucun vote n'a été demandé au conseil municipal.*

---

## *Autorisation de poursuites au trésor public*

---

Le Maire a la possibilité de donner une autorisation permanente et générale de poursuites au comptable du trésor public, pour la durée de son mandat.

Cette autorisation permet au comptable d'engager des procédures à l'encontre des débiteurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette autorisations permanente et générale de poursuites au comptable du trésor public.**

---

## *Compostage*

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités doivent fournir aux habitants une solution de compostage.

Il convient de réfléchir aux solutions qui peuvent être envisagées. Patrick BACH prend en charge le dossier.

---

## *Bail 9 les caves*

---

La maison du 9 rue des caves est louée à Monsieur LONG Timothy, depuis plusieurs années, sa compagne THORINEAU Marie a fait une demande par courrier afin que le bail soit mis au deux noms.

La commission Logement prend en charge ce dossier et se rapprochera de Mr LONG et Mme THORINEAU. Un représentant de la commission Bâtiments communaux contribuera aussi à la suite à donner à ce dossier.

---

## *Rapport eau potable assainissement*

---

Le rapport a été transmis par voie dématérialisée, le conseil municipal prend acte de sa bonne réception.

---

## *Point sur les écoles*

---

- Réunion terre école et entretien avec le DASEN.  
Monsieur le Maire fait un point sur les discussions.

---

## *Vœux du Maire*

---

Le déroulé de la cérémonie des vœux du Maire est discuté.

De plus, il est décidé par le conseil municipal de mettre en place les permanences d'élus en mairie, qui se tiendront tous le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois .

Le planning pour les 3 prochaines permanences est validé : Mr Guillaume PROREL le 03/02/24, Mme Laetitia CARANO le 02/03/24, Mme Charlotte PAULIN le 06/04/24.

---

## *Convention SPA Sassay*

---

Il convient de signer une convention avec la SPA de Sassay afin que les animaux errants trouvés sur la commune puissent y être pris en charge.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de cette convention.**

Mr Guillaume PROREL présente 2 projets relatifs à la prise en charge des animaux errants sur la commune : création d'un fichier des animaux domestiques présents sur la commune (sur base de volontariat des propriétaires) pour faciliter la recherche du propriétaire en cas d'animal trouvé, et signature d'une convention avec une clinique vétérinaire pour la stérilisation des chats errants sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en place du fichier communal, ainsi que le principe général de la signature d'une convention vétérinaire dans l'attente de plus de détails sur le budget nécessaire qui sera présenté au vote lors d'un prochain conseil.





---

## Questions diverses

---

- Décisions du Maire
  - 1. Mission OPC Maitrise d'œuvre
- PLUI
  - Un travail est à mener sur le pastillage, afin de permettre plus de projets dans les écarts avant le mois de juin
- Loi APER
  - Un travail de repérage doit être fait sur les bâtiments terrains qui pourraient accueillir des énergies renouvelables, d'une part sur les bâtiments public, mais également sur des bâtiments privés.  
Mrs Nicolas CHEVRIER et Michel BONIGAL prennent en charge ce dossier.  
Un courrier va être envoyé aux habitants pour les informer de cette loi.
- Facture d'avocat de Messieurs CAUBEL et DUVIVIER
  - **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote contre par 8 voix et deux abstentions**
- Journée JEMA
- Fixation du prochain conseil municipal Mardi 20 février à 20h

La séance est levée à 22h45

Fonction	Nom et prénom	Signature
Maire	RICOU Christian	
1er Adjoint	BACH Patrick	
2ème Adjoint	BONIGAL Michel	
3ème Adjoint	HARDOUIN Ludovic	

1ère conseillère	CARANO Laetitia	
2ème conseillère	JOUVEAU Elodie	
3ème conseillère	PAULIN Charlotte	
4ème conseiller	MONDOT Bruno	
5ème conseiller	JOULLAN Pascal	
6ème conseiller	PROREL Guillaume	
7ème conseiller	CHEVRIER Nicolas	